

FRAUDER LE FISC : UNE AFFAIRE DE PUISSANTS

La fraude et l'évasion fiscales représenteraient 20 % des recettes budgétaires. Un manque à gagner dont les entreprises seraient responsables pour les deux tiers, loin devant les riches particuliers.

Personne n'avait anticipé un tel afflux : avec plus de 30 000 demandes en un peu plus d'un an, le service de Bercy en charge des fraudeurs fiscaux repentis a dû doubler ses effectifs de 40 à 80 agents, en attendant de passer à 100. Voilà au moins une administration publique qui recrute ! Après l'adoption d'une nouvelle loi à l'été 2013 durcissant les conditions faites aux fraudeurs, le ministère des Finances a été fortement sollicité. Le maniement de la carotte (éviter un procès) et du bâton (durcir les sanctions) s'est révélé efficace.

Des sommes importantes

Les temps changent. Dans une période de budgets publics serrés, les comportements douteux visant à échapper aux devoirs fiscaux sont de moins en moins acceptés, qu'ils soient le fait de particuliers ou d'entreprises. Aux niveaux européen et mondial, la chasse à l'optimisateur fiscal agressif est ouverte : en période de crise, on ne fait plus la différence entre le fraudeur qui agit dans l'illégalité et l'optimisateur qui cherche à se situer dans une zone grise juridique. Les deux sont aujourd'hui pointés du doigt avec un objectif clair : les obliger à payer leur juste part de l'effort fiscal.

Personne ne connaît les montants exacts de la fraude et de l'évasion fiscales,

mais tous les experts du sujet s'accordent sur un point : c'est beaucoup ! Pour la France, la dernière estimation du syndicat des impôts Solidaires Finances publiques, qui date de 2012, fait état de 60 à 80 milliards de recettes fiscales perdues chaque année, soit de l'ordre de 20 % des rentrées. Un manque à gagner dont les entreprises seraient responsables pour les deux tiers (impôt sur les sociétés et TVA), loin devant les particuliers (impôt sur le revenu, sur le patrimoine et locaux). De son côté, la Commission européenne évalue la perte à 1 000 milliards d'euros chaque année pour l'ensemble de l'Union. On ne parle pas de petits montants...

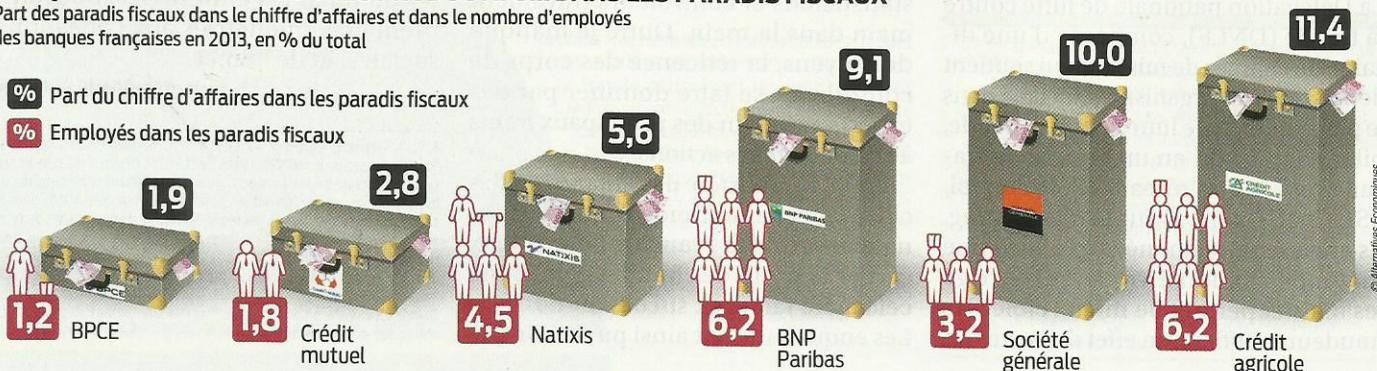
Les dossiers de repentis qui arrivent à Bercy permettent d'en connaître un peu plus sur le profil des fraudeurs particuliers. La fraude et l'évasion fiscales s'inscrivent dans des réseaux de proximité géographique : 80 % des Français qui viennent régulariser leur situation ont de l'argent dissimulé en Suisse, 7 % au Luxembourg, le

BANQUES : DES EMPLOYÉS TRÈS PRODUCTIFS... DANS LES PARADIS FISCAUX

Part des paradis fiscaux dans le chiffre d'affaires et dans le nombre d'employés des banques françaises en 2013, en % du total

% Part du chiffre d'affaires dans les paradis fiscaux

% Employés dans les paradis fiscaux



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE A PAYÉ EN 2013

Contrôles de l'administration fiscale en 2013, en euros



18 Mds €
Total
notifié



10 Mds €
encaissés

La différence entre les sommes notifiées et les sommes encaissées est due à un décalage dans le temps important entre l'établissement d'une fraude, sa notification et son règlement par le fraudeur.

D'où viennent les fraudeurs



80 %
Suisse

7 %
Luxembourg

13 %
Autres

Les avoirs non déclarés à l'étranger

900 000 € en moyenne

76 % proviennent d'un héritage ou d'une donation

Le service de traitement des déclarations rectificatives à Bercy



2 Mds
d'euros
encaissés

2 400
dossiers
entièrement
traités



31 000 dossiers déposés depuis juin 2013

Source : ministère des Finances

18 milliards de redressements fiscaux notifiés en 2013 (10 milliards encaissés cette année-là).

Des entreprises au paradis

Mais les pertes les plus importantes de recettes fiscales tiennent plus au comportement des entreprises qu'à ceux des particuliers. Plusieurs enquêtes l'ont confirmé pour la France : la quasi-totalité des grandes entreprises du CAC 40 sont présentes dans les paradis fiscaux et les banques y sont plus implantées que les entreprises industrielles. Environ 20 % en moyenne des filiales à l'étranger des grandes entreprises française sont dans les paradis fiscaux. Rien d'exceptionnel à cela, le résultat a été confirmé par plusieurs enquêtes européennes et américaines : toutes les grandes entreprises mondiales sont actives dans ces territoires, le secteur de la finance y est plus représenté que les autres et les banques anglo-saxonnes y sont les acteurs privilégiés.

On n'en est pas encore à voir des chefs d'entreprise repentis venir faire amende honorable auprès du fisc. Mais la loi européenne impose aux banques de fournir dès cette année le chiffre d'affaires et le nombre de personnes employées dans chaque pays où elles sont implantées. Elles se sont exécutées au cours de l'été dernier, ce qui permet de commencer à voir de petites choses.

D'abord, aucune d'entre elles ne fournit d'informations précises sur leur présence aux îles Caïmans, arguant du fait que les dossiers sont traités à partir des Etats-Unis. Un manque de transparence d'autant plus inquiétant que la crise de confiance qui a affecté les banques européennes à l'été 2011 a montré qu'une partie de leur financement provenait du *shadow banking* américain (essentiellement de fonds d'investissement à court terme) et qu'une partie passait par les Caïmans. Si cela était avéré, plus que de la fraude fiscale, cela signifierait que les paradis fiscaux jouent un rôle important au cœur du moteur de financement des banques européennes. Un constat dont le G20 ne s'est malheureusement pas saisi...

Ensuite, le détail de la présence à l'étranger de nos champions révèle que, à l'exception de la Société générale, l'Irlande joue un rôle important pour BNP Paribas, le Crédit agricole et BPCE puisque le pays arrive dans le trio

80 %

des Français qui viennent régulariser leur situation ont de l'argent dissimulé en Suisse.

reste en Belgique, un peu à Singapour et dans quelques autres pays. On fraude essentiellement avec l'aide d'institutions financières et de pays qui sont proches.

Les agents en charge des dossiers de régularisation reçoivent des documents qui leur permettent de réviser leur histoire de France : la crise des années 1930, la guerre, mai 1968 ou la victoire de François Mitterrand en 1981 ont contribué à scander les phases d'évasion fiscale des Français. Ce qui conduit Bercy à souligner que les trois quarts des demandes résultent d'une fraude passive, c'est-à-dire réalisée par les parents ou les grands-parents de la génération actuelle sans qu'il y ait une volonté réelle de tricher. Il n'en reste pas moins que cette fraude a bien été active à un moment donné de l'histoire !

Au total, les enjeux financiers de ces régularisations ne sont pas minces. Les 12 000 dossiers environ qui sont prêts à être traités (2 400 seulement ont été sol-

dés) représentent 10,8 milliards d'euros d'avoirs non déclarés, avec 900 000 euros par dossier en moyenne. Que l'on soit fraudeur passif ou actif, il faut quand même être assez à l'aise et plutôt bien informé pour pouvoir dissimuler près d'un million d'euros !

La fraude et l'évasion sont d'abord au service des plus riches, renforçant les inégalités, même si on note depuis quinze ans une forme de « démocratisation » avec des anciens patrons de PME ou des cadres dirigeants de multinationales pris dans les mailles des filets. Quand le fisc recouvre les impôts dus – auxquels s'ajoutent des indemnités de retard, une majoration de 15 % à 30 % et une amende de 1,5 % à 3 % selon que la fraude est active ou passive –, cela fait du bien au budget : près de 2 milliards d'euros vont être récupérés cette année et au moins autant l'an prochain. Ils viennent s'ajouter aux

■ de tête des territoires où le chiffre d'affaires par employé est le plus élevé. Pour BPCE, il est même onze fois plus important que pour la moyenne des implantations de la banque, et huit fois plus pour sa filiale financière Natixis ! Une banque de moindre surface comme le Crédit mutuel n'échappe pas aux implantations bizarres : derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Antilles néerlandaises et les Bahamas arrivent en tête de liste des implantations les plus « productives ».

Pour autant, les paradis fiscaux ne représentent qu'environ 10 % du chiffre d'affaires total de BNP Paribas, de la Société générale et du Crédit agricole et de l'ordre de 2 % seulement pour BPCE. Une information insuffisante pour juger du poids effectif des paradis fiscaux : il faudra attendre 2015, lorsque les banques

européennes vont devoir fournir en plus, et a priori publiquement (1), le montant des profits réalisés et des impôts payés dans chaque pays d'im-

20 %

des filiales à l'étranger des grandes entreprises françaises sont dans les paradis fiscaux.

BRAQUAGE À LA TVA

Qu'est-ce qui rassemble le député souverainiste Nicolas Dupont-Aignan et le socialiste Yann Galut ? Ces deux parlementaires ont travaillé sur la fraude fiscale et ont été atterrés par les montants de fraude à la TVA qu'ils ont découverts (1). Sur les 15 à 30 milliards estimés, ils ont surtout été confrontés au fait que Bercy se ferait escroquer chaque année de l'équivalent de 10 milliards d'euros par des pratiques mafieuses. Par l'intermédiaire de sociétés bidons et éphémères, les escrocs se font rembourser de faux versements de TVA : c'est le fisc qui leur fait un chèque ! Confrontés au même problème, d'autres pays, comme la

Belgique, ont mis au point des méthodes de détection informatique relativement efficaces. Le retard du fisc français en la matière agace de concert nos deux députés. **CH. CH.**



1 Voir *Les voleurs de la République*, par Nicolas Dupont-Aignan, Fayard, 2013 ; ainsi que *Le pillage de l'Etat*, par Yann Galut, Flammarion, 2013.

plantation. L'occasion d'obtenir une image plus précise de la façon dont les profits circulent. Car le propre du paradis fiscal est bien de pouvoir établir une séparation entre le lieu où une activité est réalisée et celui où ses profits sont enregistrés, contrôlés et donc taxés. C'est l'une des priorités du G20 que d'arriver

à fiscaliser les activités des riches et des entreprises là où elles ont lieu. ■

CHRISTIAN CHAVAGNEUX

1. Selon le site EurActiv, le consultant PriceWaterhouseCoopers, à qui la Commission européenne a demandé un rapport sur l'opportunité de divulguer publiquement ou pas ces informations, estime dans le document à paraître prochainement qu'une telle transparence serait susceptible de soutenir la compétitivité, le crédit et la stabilité financière en Europe.

LA CHASSE EST OUVERTE

G20, OCDE, Commission européenne..., la traque aux fraudeurs est lancée. La pression politique monte pour s'assurer que chacun paie sa juste part de l'effort fiscal.

Confrontés à la fois à une situation budgétaire tendue et à une mobilisation croissante des sociétés civiles, les gouvernements ont commencé à réagir aux pratiques d'évitement fiscal de leurs concitoyens. Ainsi, en septembre 2013, les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 ont validé la nécessité d'instaurer un standard international d'échange automatique d'informations fiscales. Une fois en place, dès qu'un Français, par exemple, ouvrira un compte bancaire en Suisse, Bercy en sera informé.

L'Europe avait amorcé le mouvement dès son Conseil européen du 22 mai 2013 et tous les pays s'y sont ralliés,

2 %

C'est le taux auquel Apple serait taxée en Irlande, contre 12,5 % selon la législation en vigueur sur l'île.

Luxembourg et Autriche compris. La Commission a ouvert la possibilité d'un large périmètre d'échange automatique d'informations s'appliquant aux dividendes, plus-values et autres revenus financiers, aux revenus professionnels, jetons de présence, assurances-vie, pensions et à la propriété de biens immobiliers.

L'OCDE est en train de finaliser un standard mondial qui pourrait permettre

de passer à l'échange automatique de données fiscales dès 2017 pour les pays les plus avancés. Ceux de l'Union européenne s'y sont engagés mi-octobre (sauf l'Autriche qui a réclamé un délai jusqu'en 2018). Au total, près de 50 pays au niveau mondial seront concernés, notamment et surtout de nombreux paradis fiscaux, de Jersey aux Bermudes en passant par le Liechtenstein et les îles Caïmans. La Suisse a promis de rendre opérationnel l'échange d'informations en 2018. Si tous ces pays font ce qu'ils disent, les prochaines années pourraient donc voir une forte remise en cause du secret bancaire à des fins fiscales. Avec des effets positifs déjà à l'œuvre puisque cette perspective n'est pas étrangère, par exemple, à l'afflux de dossiers de régularisation en France.

Faire payer les multinationales

L'année 2013 a aussi vu les chefs d'Etat du G20 engager, enfin, la bataille contre les pratiques fiscales douteuses des multinationales. Concrètement, l'OCDE a été mandatée pour mettre en œuvre un plan en quinze points baptisé BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) et destiné à

lutter contre l'érosion des bases fiscales et le déplacement artificiel des profits vers les territoires où ils sont les moins taxés.

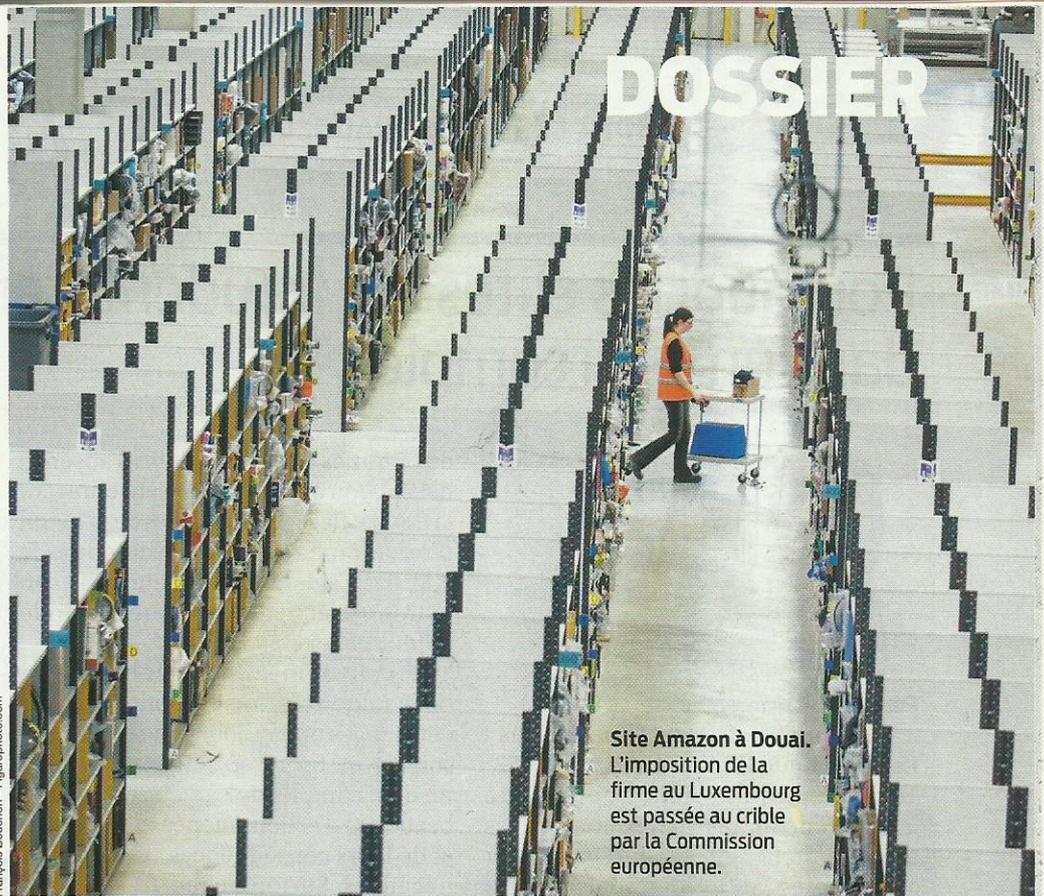
L'institution a rendu en septembre dernier ses premières recommandations sur sept des quinze points soulevés, les suivants devant arriver en 2015. On y trouve notamment de quoi taxer les Amazon, Google, Apple et consorts. Selon Pascal Saint-Amans, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, « les problèmes d'érosion des bases fiscales et de transferts de profits sont exacerbés lorsque l'activité économique devient numérique », car les entreprises de ce secteur « sont plus agressives ». Les mesures proposées visent par exemple à empêcher Google de localiser ses profits en Irlande et la propriété de sa marque aux Bermudes, avant de faire payer le droit d'utilisation de cette marque aux autres filiales et ainsi siphonner leurs profits. Le gouvernement irlandais s'est d'ailleurs engagé mi-octobre à mettre fin aux mécanismes qui permettaient ce genre de comportement à partir de son territoire.

On trouve aussi, comme dans le cas des banques évoquées précédemment (voir page 72), la nécessité de réclamer à toutes les grandes entreprises une comptabilité pays par pays de leur chiffre d'affaires, du nombre d'employés, des profits réalisés et des impôts payés. Malheureusement, le G20 a décidé que ces informations seraient réservées aux administrations fiscales.

Les rulings dans le viseur

Plus intéressant, l'OCDE condamne la pratique des *rulings*, ces accords qu'une entreprise conclut avec l'administration fiscale d'un pays et qui établissent en toute opacité les modalités spécifiques, hors la loi commune, de son imposition. L'OCDE ne va pas très loin : elle se borne à réclamer des « échanges obligatoires spontanés » entre pays sur ces pratiques avant toute action supplémentaire.

La Commission européenne paraît plus en pointe. Elle a lancé plusieurs enquêtes sur ces pratiques, la dernière date d'octobre dernier et vise l'accord passé depuis 2003 entre Amazon et le Luxembourg. Constatant que « la plupart des bénéficiaires européens d'Amazon sont enregistrés au Luxembourg mais n'y sont pas imposés », la Commission estime que le pays « accorde de ce fait un avantage économique à Amazon en permettant au groupe de payer moins d'impôts que les autres sociétés », ce qui équivaut selon elle à une aide d'Etat déguisée. En d'autres termes,



Site Amazon à Douai. L'imposition de la firme au Luxembourg est passée au crible par la Commission européenne.

ET SI LES ENTREPRISES PAYAIENT LEURS IMPÔTS ?

Chiffre d'affaires et impôt sur les sociétés déclarés et estimés réalisés en France en 2011 par les grosses multinationales de la high-tech, en euros

	Chiffre d'affaires déclaré	Chiffre d'affaires réalisé estimé	Impôt sur les sociétés payé	Impôt sur les sociétés qui aurait dû être payé
Google	138 M	1,4 Md	5,5 M	162 M
Apple	257 M	3,2 Mds	6,7 M	317,5 M
Facebook	n. d.	140 M	0,05 M	21,2 M
Amazon	110 M	890 M	3,3 M	10,9 M
Microsoft	584 M	2,5 Mds	22 M	317 M
Total	1,09 Md	8,13 Mds	37,5 M	828,7 M

Source : Assemblée nationale

En 2011, grâce à leurs pratiques d'optimisation fiscale, les grandes entreprises digitales installées en France ont payé 22 fois moins d'impôts sur les sociétés que ce qu'elles auraient dû payer si leurs activités avaient été taxées en France. Google fait actuellement l'objet d'un redressement fiscal dont le montant est estimé à un milliard d'euros.

le principe de la concurrence non faussée permet de lutter contre les pratiques de concurrence fiscale sauvage de certains pays européens ! Les accords passés en 1991, puis en 2007, entre le fisc irlandais et Apple, dont on suppose après l'aveu d'un dirigeant de l'entreprise devant le Sénat américain qu'il permet à la firme de Cupertino d'être taxée au taux ridicule de 2 %, sont également dans le viseur.

Mine de rien, la lutte contre les pratiques fiscales douteuses semble faire des progrès. On est certes loin d'être au bout, mais le plan BEPS représente un accord politique clair entre les Etats du

G20. Il permet à chacun d'eux d'agir pour récupérer de la base fiscale sans que cela soit considéré comme une agression par les autres ou une remise en cause des intérêts de leurs multinationales. L'action en cours de la Commission européenne montre que cela passe par la remise en cause des pratiques de concurrence fiscale sauvage de certains Etats et qu'elle est, enfin, prête à le faire.

Qui en profitera ?

Une question importante reste à régler : supposons que les avancées actuelles permettent effectivement ■■■

Pourquoi les élites qui fraudent s'enferment-elles dans un déni complet ?



ENTRETIEN

Pierre Lascoumes*,
directeur de recherche
CNRS au Centre d'études
européennes (CEE)
de Sciences-Po

Pourquoi les riches fraudent-ils ?

Pourquoi ne frauderaient-ils pas ! Le sociologue Emile Durkheim (1858-1917) expliquait déjà que chaque groupe social, les riches comme les autres, entretient un rapport particulier aux normes. Et le Hollandais Willem Adriaan Bonger (1876-1940) ajoutait que les transgressions s'expliquent par la compétition entre catégories sociales et le besoin de reconnaissance. Même les mieux dotés se sentent dans un climat de concurrence qui incite certains d'entre eux à recourir à tous les moyens pour assurer leur place. Le besoin de puissance est sans fin.

Les élites économiques qui fraudent développent tout un ensemble de « techniques de neutralisation », dites-vous, pour justifier leurs actes. De quoi s'agit-il ?

Ces analyses viennent du sociologue américain Harold Garfinkel (1917-2011), qui s'est demandé comment les jeunes délinquants justifiaient leurs actes à leurs propres yeux. Transposé aux élites délinquantes, on a mis en évidence plusieurs types de comportement du même ordre. D'abord, l'intérêt de l'entreprise justifie beaucoup de transgressions. Ensuite, celles-ci peuvent être perçues comme un comportement conforme

aux normes du milieu. Enfin, l'absence de réaction ou la tolérance encouragent la fraude. Regardez les prises de position d'un Jérôme Kerviel : de son point de vue, il n'a agi que pour l'intérêt de son entreprise et parce que tout le monde autour de lui était d'accord.

Ces phénomènes de neutralisation de la faute sont très présents chez les élites : elles ont toujours une bonne raison d'avoir fait ce qu'elles ont fait. Il y a un déni complet du caractère abusif de beaucoup d'actions menées et de leurs conséquences négatives. Surtout, elles insistent sur le fait qu'aucun signal n'est venu de leur environnement pour les prévenir qu'ils étaient en train de franchir la ligne jaune. Personne n'a prévenu le député Thomas Thévenoud qu'il devait payer son loyer et ses impôts !

Il y a, enfin, des enquêtes psychologiques qui montrent que les enfants des classes supérieures passent plus facilement outre aux règles du jeu et aux normes, comme si elles étaient réservées aux gens ordinaires.

Personne n'a prévenu le député Thomas Thévenoud qu'il devait payer son loyer et ses impôts !



Il y a un apprentissage précoce à une conduite en dehors des clous.

La société traite-t-elle de la même façon la fraude des élites délinquantes et celle des pauvres ?

Pas du tout, les attitudes sont radicalement différentes. Les atteintes aux personnes et aux biens sont immédiatement perçues comme négatives, car on se sent facilement proche des victimes auxquelles on s'identifie. A l'inverse, la délinquance des élites est en général abstraite, elle repose sur des montages comptables et autres qui jouent avec les règles. De plus, nous avons tous du mal à nous concevoir comme des victimes de ces pratiques et à accepter que ceux qui dirigent les entreprises, au cœur de l'emploi et de la production de richesse, puissent abuser de leur position. Dans notre imaginaire, les élites économiques et politiques agissent dans l'intérêt du bien commun. Il est difficile de penser que certaines d'entre elles agissent dans le même temps pour le détruire. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR CH. CH.**

* Vient de publier, avec Carla Nagels, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand Colin.

Bertrand Guay - AFP

de récupérer de la base fiscale, qui va en profiter ? Si Google ne peut plus transférer ses profits aux Bermudes ou Amazon au Luxembourg, qui va pouvoir les taxer ? « Nous » disent les Français, les Allemands, etc., puisque l'activité effective est réalisée chez eux. « Non, nous », répondent les Américains, car ces sociétés travaillent grâce à des algorithmes qui sortent des cerveaux d'ingénieurs de chez eux. La valeur ajoutée taxable est

donc outre-Atlantique. D'autres batailles importantes se profilent donc...

Faisons un rêve. Les grandes entreprises se retrouvent à devoir payer des impôts en rapport avec leurs activités et un échange automatique d'informations à grande échelle porte un coup fatal au secret fiscal. Sur le plan national, d'importantes rentrées contribueraient à changer la donne budgétaire des années qui viennent. Sur le plan international,

beaucoup de transactions artificielles liées à des pratiques d'optimisation fiscale agressives des riches et des entreprises seraient amenées à disparaître ou à être au moins fortement réduites. Cela conduirait à une forme de démondialisation financière et au rétablissement de frontières fiscales nationales. Autant dire que la bataille contre la fraude et l'évasion fiscales a toutes les raisons d'être menée. ■

CH. CH.